

**COMMUNE DE LUCINGES**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 6 mars à 19h30

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Lucinges sous la présidence de Monsieur Le Maire, Jean-Luc SOULAT

Elue secrétaire de séance : Christine BURKI

**Présents :** JL. SOULAT, L. BAUD, JY. BEUCHER, C. BURKI, A. CHICHER, M. CIAMPORCERO-BEAUQUIS, Y. DIEULESAINT, P. GERBAZ, E. JOVILLAIN, JP LEMMO S. MARTY, I. MAUGET, C. MASCAGNI, V. MOUCHET, M. SARTON, D. SIMONEAU.

**Absents :** P. CHARRIERE pouvoir Y. DIEULESAINT, A. DROUX pouvoir C. BURKI, A. FAVRAT pouvoir P. GERBAZ

**Date de convocation du conseil municipal :** 28/02/2023

**Délibération N° 2023-03-02 : Octroi d'une subvention aux populations victimes du séisme en Turquie-Syrie**

Suite à la tragédie humaine causée par les séismes dévastateurs en Turquie et en Syrie, l'association des maires de France invite les collectivités qui le souhaitent à contribuer au fonds de concours (FACECO) mis en place par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Créé en 2013, le FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) est un fonds de concours géré par le Centre de Crise et de Soutien (CDCS) du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Il permet aux collectivités territoriales qui le désirent, d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines ou durables.

Le FACECO constitue aujourd'hui l'unique outil de l'Etat donnant la possibilité de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence et à la détresse des victimes et garantie aux collectivités une utilisation pertinente et transparente des fonds versés.

Monsieur Le Maire propose ainsi de verser une subvention d'un montant de 1.000 euros au FACECO.

**Le conseil municipal**, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (Monsieur Mathieu Sarton votant contre),

- **Décide** de verser la somme de 1.000 euros au FACECO, afin de venir en aide aux populations victimes du séisme en Turquie-Syrie.
- **Dit** que cette somme sera inscrite aux dépenses de fonctionnement du budget primitif 2023.

**Ainsi fait et délibéré en séance**

La Secrétaire de Séance,  
Christine BURKI

Le Maire,  
Jean-Luc SOULAT

